



L'inscription au collège.

publié le 17/03/2013 - mis à jour le 04/04/2023

Descriptif :

La procédure d'admission en 6e pour les élèves de CM2.
Demande de dérogation.



Admission en 6^e, procédure

Des informations et documents sont disponibles sur le site de l'onisep [↗](#) et **auprès des directeurs d'école.**

Le dossier d'inscription en 6e de votre enfant vous est remis par son professeur des écoles ou le directeur de l'école, avant les vacances de printemps.

pour en savoir plus, le site de l'académie de Poitiers [↗](#) ...

pour en savoir plus, le site de l'Education Nationale [↗](#)

L'enfant peut-il être scolarisé dans un collège autre que le collège du secteur ?

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège autre que celui du secteur, vous devez demander une dérogation au directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Cette dérogation n'est pas de droit.

Contactez les services de l'éducation nationale départementaux pour l'affectation [↗](#).

Le secteur de recrutement du collège Ferdinand Clovis Pin de Poitiers est indiqué sur le document suivant [↗](#) :

Pour contacter le secrétariat du collège :

par téléphone au 05 49 03 00 93 (horaires : 8h05-12h05 ; 13h15 17h00).

par courriel, ce.0861092v@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.